

Le projet se dévoile par des affiches annonçant une séance d'information, une enquête publique et peut-être une étude d'incidences. En fait, à ce stade, le projet n'est encore qu'un avant-projet. Et vous ne ferez sa découverte que s'il est jugé susceptible d'avoir un certain impact sur l'environnement et le milieu de vie.

### MOTS CLÉS

information, communication, réunion, questions, habitant-e-s, collectif, environnement.

### SOMMAIRE DU CHAPITRE

01. Une RIP, une EP, une EIE... et une aspirine SVP
02. Noyer le poisson est un art
03. Se préparer efficacement aussi !
04. Comment pouvez-vous intervenir à ce moment ?



- .....
- Bonjour Marc.
  - Bonjour Fatima. Dis, tu as vu les affiches ?
  - Heu non, je suis partie tôt au boulot et je viens seulement de rentrer. Anderlecht vient jouer un match de gala à Durbuy ?
  - Pffft ! Regarde, j'en ai pris une en photo. Elle annonce une enquête publique et une séance d'information mardi prochain. On va enfin en savoir plus sur leur projet de lotissement.
  - On peut donc dire qu'ils sortent enfin du bois ...
  - Oui, mais c'est pour le mieux le détruire !
  - Allez, il faut qu'on se voie très vite pour préparer notre réponse à tout cela.

## 01. UNE RIP, UNE EP, UNE EIE... ET UNE ASPIRINE SVP

Surprise ! Des affiches viennent d'être installées autour du site concerné. Elles annoncent dans un délai très bref l'ouverture d'une Enquête Publique concernant un projet immobilier (ou routier, commercial, industriel,...) dans votre quartier ou votre village.

Puisque ces affiches et ces lettres annoncent une enquête publique, c'est que le projet annoncé va avoir un impact non négligeable sur l'environnement. Et si vous repérez en plus les mots « Réunion d'information préalable » et « Etude d'Incidences », c'est que cet impact va être vraiment sérieux.

Si la simple lecture de ces deux paragraphes vous donne déjà un solide mal de tête, nous avons heureusement un remède.

*Rendez-vous au chapitre 13  
où tous ces termes sont expliqués.*

## 02. NOYER LE POISSON EST UN ART...

Dire que les promoteurs raffolent de ces procédures, ce serait mentir ! Ils ne le reconnaîtront jamais publiquement mais ils n'aiment pas du tout ce processus qui ralentit le projet et surtout qui permet à la population d'un quartier ou d'un village d'intervenir, au risque de voir dérailler tout leur projet.





Si les grands groupes immobiliers engagent des « communicant·e·s » pour faire passer le message avec adresse, beaucoup de promoteurs plus petits se font un devoir et un honneur de présenter eux-mêmes leur projet au public... ce qui ne les sert pas toujours. Parce que leur problème, c'est qu'ils doivent en dire suffisamment pour respecter la législation mais pas trop pour que les habitant·e·s ne voient pas les défauts ou les insuffisances de leur projet. Dès lors, ces séances prennent souvent la forme de longs développements sur la qualité du projet, sa plus-value pour le site, l'immense passion du promoteur pour l'environnement et l'écologie... suivis d'une séance d'esquive où le promoteur tente d'en dire le moins possible sur le nombre de logements prévus, l'importance des destructions, l'intégration du nouveau lotissement dans le quartier...

De votre côté, vous devez l'obliger à sortir du flou artistique en lui posant les questions les plus précises possibles (et en les répétant jusqu'à ce qu'il arrête de tourner autour du pot et qu'il lâche enfin des informations précises).

Mais comment vous préparer le plus efficacement possible à cette réunion ?

## 03. ...SE PRÉPARER EFFICACEMENT AUSSI !

*Si vous découvrez l'existence de ce projet* par les affiches et les lettres de l'administration, le choc risque d'être brutal. Et, comme le temps presse, il va falloir digérer ce choc très vite et vous mettre au travail tout de suite.

Une série de démarches urgentes s'impose : essayer d'en savoir plus sur ce projet et ce qui va être présenté à la réunion d'information, trouver un·e architecte pour vous aider à y voir clair, contacter des membres du conseil communal (de la majorité comme de l'opposition) pour savoir ce qu'ils ou elles en pensent... Et vous allez devoir le faire toutes affaires cessantes, car vous n'aurez que quelques jours pour faire l'essentiel des démarches que d'autres, informés quand le projet n'était encore qu'une rumeur, auront pu accomplir au fil des semaines, voire des mois.

*Lisez attentivement les deux premiers chapitres de ce Manuel.*

Il vous faudra ingurgiter et digérer en aussi peu de temps l'essentiel du jargon (les types de permis, les différents codes, les étapes des procédures,...). C'est essentiel pour comprendre ce qui se trame.

*Pour cela, foncez aux chapitres 12 et 13.*

Plus le timing est serré, plus le fait de s'appuyer sur un groupe est essentiel ! Contactez vos voisin·e·s et ami·e·s, faites circuler l'information, invitez vous-même les habitant·e·s à venir à la réunion d'information en les avertissant des dangers qui menacent votre quartier ou votre village. De cette manière, vous serez en condition pour poser un maximum de questions lors de la réunion d'information afin d'en savoir plus et de faire apparaître les points faibles du projet.

Pour savoir comment constituer un collectif, lisez aussi le chapitre 14.

Par contre, *si vous avez été alertés il y a quelques temps de l'existence de ce projet*, vous avez sans doute eu l'occasion d'en connaître les grandes lignes, d'en informer la population et de vous organiser entre gens motivés. Comme votre collectif existe – et surtout travaille ! - depuis quelque temps, vous avez évidemment un sérieux avantage. Vous allez pouvoir tester vos connaissances, votre perspicacité et le soutien que vous avez dans la population. La réunion d'information et l'enquête publique sont des moments importants où le collectif peut s'adresser à un public plus large et pas nécessairement convaincu. L'étude d'incidences peut permettre d'imposer au promoteur des contraintes très lourdes et très coûteuses à respecter. Il ne faut donc pas rater ces occasions.

## 04. COMMENT POUVEZ-VOUS INTERVENIR À CE MOMENT ?

Lors de *la réunion d'information*, venez en nombre pour vous faire entendre lors du débat et profitez de l'occasion pour discuter avec un maximum de gens avant, pendant et après la réunion. Posez des questions précises et surtout exigez des réponses précises de la part du promoteur. S'il tourne autour du pot parce que la question est gênante pour lui, insistez jusqu'à ce qu'il livre une réponse claire... ou un refus de réponse, que vous pourrez exploiter par la suite. N'hésitez pas non plus à vous adresser au public pour expliquer pourquoi, au-delà d'aspects précis,

vous critiquez l'ensemble du projet. A ce stade, même si le promoteur n'est pas réceptif aux critiques et si 95% du public est d'accord avec vous, évitez quand même toute attitude agressive et n'organisez pas de « chahut » (même si cela peut être très tentant !). Cela pourrait se retourner contre vous, surtout si la presse et les autorités communales sont présentes et prises à partie.

*L'enquête publique* n'a pas pour but de discuter de la valeur globale du projet mais de faire la liste de toutes les analyses qui devront être faites en matière environnementale et incluses dans *l'étude d'incidences* avant que le projet soit finalisé.

C'est pourquoi vous avez tout intérêt, lors de l'enquête publique, à envoyer des courriers précis et à demander que le plus grand nombre possible de démarches soient faites pour mesurer l'impact environnemental du projet. Cela réduira de toute manière les possibilités de nuisance du projet. Et cela pourrait l'alourdir de tellement de contraintes qu'il pourrait ne plus être rentable, ce qui pourrait amener le promoteur à l'abandonner.







## MOTS CLÉS

pétition, sensibilisation, mobilisation

Ouf ! L'enquête publique vient de se terminer, la réunion d'information qui a eu lieu il y a un mois n'est déjà plus qu'un souvenir. N'est-ce pas le moment idéal pour souffler un peu ? Oui et non, car si une petite pause ne peut pas faire de tort, il vous faut quand même garder les yeux ouverts et les mains sur le guidon.

## 01. LE PROJET RETOURNE DANS L'OMBRE

Lorsque l'enquête publique se termine, le projet retourne provisoirement dans l'ombre, le temps que l'étude d'incidences sur l'environnement soit réalisée en prenant en compte le contenu de vos réclamations. Petit détail qui vaut son pesant d'or : le bureau qui réalise l'étude d'incidences est agréé par la Région wallonne mais il est également payé par le promoteur pour réaliser cette étude ! Il ne va évidemment pas soustraire les questions délicates (parce que ce serait trop visible et que cela nuirait à sa réputation) mais il va le plus souvent se contenter de vérifier que **« le projet ne pose pas de problèmes techniques »** quitte à ne pas trop approfondir. Et surtout il

ne va certainement pas examiner les propositions d'alternatives suggérées par les riverain·e·s. On imagine mal un bureau d'études payé par un promoteur lui dire qu'**« une zone Natura 2000 conviendrait mieux qu'un lotissement à cet endroit »**. Ne placez donc pas une confiance trop grande dans les conclusions de cette étude.

Votre collectif n'a pas vraiment la possibilité d'intervenir sur le contenu de cette étude. Lorsqu'elle sera rendue publique, vous aurez tout intérêt à bien vérifier les analyses et les résultats de celle-ci et à en souligner les limites et les omissions. Sinon, le service de l'urbanisme risque de valider les conclusions, sans émettre d'avis négatif ou de remarques contraignantes.

## 02. GARDEZ LES PROJECTEURS ALLUMÉS !

La réalisation d'une étude d'incidences nécessite généralement plusieurs mois. En attendant la fin de cette étude, vous avez donc un peu de temps devant vous. Ne relâchez pas votre action !

ICI, VOUS ÊTES  
AU  DU RY-PONET

LE RY-PONET, C'EST :

- 1/4 400 HA DE NATURE
- UN SITE PARTAGÉ PAR 4 COMMUNES\*
- DES ACTEURS LOCAUX À DÉCOUVRIR
- DU PATRIMOINE
- UN SITE D'INTÉRÊT PAYSAGER
- UN ATOUT POUR LES HABITANTS



CE SUPERBE SITE EST  
AUJOURD'HUI MENACÉ PAR PLUSIEURS  
PROJETS IMMOBILIERS !!!

↳ INFOS SUR [WWW.RYPONET.BE](http://WWW.RYPONET.BE)  
& FACEBOOK

LOVE RY-PONET

ICI COMME AILLEURS...

LES ESPACES VERTS  
SONT BONS POUR  
LA SANTÉ !!!

**AIDEZ-NOUS**

À PROTÉGER DU BÉTON  
TERRES AGRICOLES  
& PAYSAGES  
SUR BEYNE-HEUSAY ET ALENTOURS

↳ INFOS SUR [WWW.RYPONET.BE](http://WWW.RYPONET.BE)  
& FACEBOOK @RYPONET LOVE RY-PONET



## • UNE PÉTITION

La première démarche peut être commencée pendant l'enquête publique, parallèlement à l'écriture des nombreux courriers. Car l'étude d'incidences étant essentiellement technique, ces courriers doivent fatalement l'être aussi, ce qui peut limiter la participation des habitant·e·s. Or, il est essentiel de garder la motivation des habitants et de leur permettre de rester impliqué·e·s dans l'action. Pour cela, vous pouvez lancer une pétition pointant les dangers de ce projet et appelant les gens à s'y opposer. Un des gros avantages d'une telle pétition est qu'elle vous permettra de faire participer beaucoup de gens (pour la signer et la faire signer à d'autres). Et elle vous permettra d'utiliser cette période d'enquête publique pour déjà peser sur les autorités communales.

Cette pétition ne sera pas prise en compte dans l'enquête publique. Ce n'est donc pas une alternative à la participation mais un complément. Si elle regroupe beaucoup de signatures, elle pourra faire comprendre aux autorités communales à quel point ce projet est impopulaire. N'hésitez pas à aller remettre symboliquement cette pétition au Collège communal, en prévenant la presse de cette action et en invitant les membres et sympathisant·e·s du collectif à vous accompagner.

Si les avantages d'une pétition sont nombreux, elle présente cependant un risque : c'est que les gens pensent de bonne foi qu'en signant la pétition, ils ont rempli un document officiel et qu'ils n'ont plus besoin d'écrire des

courriers pendant l'enquête publique en cours et surtout par la suite. Expliquez-leur bien la portée, intéressante mais limitée, de cette pétition. Et, par la suite, quand vous les contacterez pour signer un courrier pendant la deuxième enquête publique (la plus importante !) et qu'ils vous répondront « *J'ai déjà signé il y a un an* », il faudra bien leur expliquer que c'est une nouvelle étape et qu'ils doivent absolument remplir et signer un nouveau courrier.

*Pas d'impatience, vous en saurez plus dans le chapitre 5.*

## • UN TRAVAIL DE TERRAIN

Que vous utilisiez ou pas une pétition, la période qui suit l'enquête publique est le moment idéal pour mener un travail en profondeur de sensibilisation de la population et d'organiser quelques actions qui maintiendront votre opposition dans la lumière.

*Si vous êtes en recherche d'idées, consultez donc les chapitres 17 et 18, consacrés à la sensibilisation, à la promotion et à la mobilisation.*

## • DES RECHERCHES COMPLÉMENTAIRES

Cette période de calme relatif est aussi l'occasion rêvée pour poursuivre vos recherches sur les failles possibles du projet présenté par le promoteur, sur les réglementations en tous genres, sur les particularités et les atouts du terrain menacé (faune et flore, géologie, paysages,...) sur la manière dont des groupes d'habitants ont réagi face à des situations similaires dans d'autres communes,... C'est aussi l'occasion de consulter des expert·e·s en tous genres qui peuvent vous apporter des informations plus détaillées et vous conseiller utilement.

## • UN CONTRE-PROJET

Enfin, cette pause (toute « relative », vous l'avez compris) est peut-être aussi le bon moment pour réfléchir à un possible *contre-projet* destiné à garantir durablement l'avenir du site, en partant de ses caractéristiques naturelles, des usages que la population locale y a développés, des idées et des envies que les premières rencontres avec la population ont fait naître,...

*Si cette perspective vous tente, jetez un coup d'œil sur le chapitre 16 consacré au contre-projet.*

